



Chers tous,

A quelques jours de la rentrée et après des congés, qui j'espère ont été ressourçants, nous espérons vous retrouver en pleine santé. Nous sommes heureux de vous accueillir pour cette nouvelle année scolaire et avons depuis quelques jours fait en sorte d'organiser dans ce contexte encore particulier, l'arrivée de nos 1660 élèves, nos 105 professeurs, et nos 75 salariés de l'établissement, dans les meilleures conditions.

Cette rentrée ressemblera à celle de 2019, avec bien évidemment des aménagements tant pédagogiques qu'organisationnels. Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les besoins des élèves et d'y répondre pour éviter tout décrochage scolaire. De renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux, du numérique et de sensibiliser encore plus nos jeunes au développement durable.

Le guide sanitaire présenté ci-dessous, adapté à notre structure, vous donnera les principales directives qui nous permettront d'accueillir nos élèves.

Nous reviendrons rapidement vers vous pour préciser les modalités dans lesquelles nous adapterons nos rendez-vous annuels (réunions parents/professeurs, sacrements, sorties, voyages...)

La réunion de rentrée des sixièmes est maintenue dans son format prévu, à l'exception du café d'accueil et de la collation de fin de matinée (L'association des parents d'élèves, l'APEL, sera bien présente pour vous accueillir.

.....

Guide sanitaire de rentrée scolaire 2020 Collège/Lycée Notre-Dame Providence dans le contexte covid 19

Contexte général :

Le scénario de référence pour la prochaine rentrée scolaire s'inscrit dans un cadre sanitaire normal, n'impliquant pas de restrictions d'accueil des élèves et de fonctionnement des écoles, collèges et lycées. Dès le 1er septembre, l'obligation scolaire s'appliquera pleinement. La présence des élèves en classe, à l'école, au collège et au lycée, est impérative et n'est pas laissée à la libre appréciation des parents. Les gestes barrière devront être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

Le protocole sanitaire défini à ce stade pour la rentrée scolaire 2020, qui introduit de nouveaux assouplissements des règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage entre classes/groupes, n'entraîne pas de limitation des capacités d'accueil. Il ne nécessite donc pas l'activation du plan de continuité pédagogique (enseignement à distance). Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, ce plan de continuité sera mis en place pour assurer l'enseignement à distance

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

A Notre-Dame, la restauration scolaire sera organisée afin de prolonger la distanciation mise place en fin d'année.

Au collège, l'espace Notre-Dame sera utilisé afin d'accueillir 100 demi-pensionnaires sous forme de repas de type « Snack » et ainsi de maintenir une capacité d'accueil équivalente tout en désengorgeant le réfectoire. (Afin que les élèves puissent bénéficier des deux types de restauration, une liste de rotation des classes vous sera fournie – le tarif des repas sera identique quel que soit le repas servi).

Au lycée, l'organisation sera la même, avec l'utilisation de la grande salle de permanence/foyer du 1^{er} étage. En cas de difficulté, nous aurons aussi la possibilité d'utiliser la salle d'étude sur le site des 3^e.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Les collégiens et lycéens doivent porter un masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte.

1. L'application des gestes barrière

1.1 Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

1.2 Le port du masque

1.2.1 Pour les adultes de l'Etablissement

Le port d'un masque "grand public" est obligatoire pour les adultes de l'Etablissement dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie dans les espaces communs de l'établissement, notamment les salles des professeurs.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels, lorsqu'ils sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

1.2.2 Pour les élèves

Pour les collégiens et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

1.3 La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux). En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

2. La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. Les personnels ainsi que les collégiens et les lycéens portent un masque durant leurs déplacements.

3. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

4. La formation, l'information et la communication

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, la direction de l'établissement a établi un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

4.1 Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours ou dès le premier jour. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

4.2 Les parents

Seront régulièrement et clairement informés :

- Des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- De leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- De la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- De la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- Des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- De la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- De l'organisation de la demi-pension

4.3 Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté. L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S2C.

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Vous renouvelant à tous mes vœux pour une année scolaire emplie de réussite, mais aussi de sens, d'entraide, de projets, soyez assurés, de mes cordiales salutations.

**Frédéric RONSMANS,
Chef d'Etablissement**